

Prix d'abonnement : Deux piastres par An, PAYABLE D'AVANCE. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour les Etats-Unis, les frais de poste étant obligatoires jusqu'à la frontière, les abonnés auront à payer trois piastres. PARAIT LE MARDI ET VENDREDI

Le Franco-Canadien

ORGANE DU DISTRICT D'IBERVILLE. I. BOURGIGNON, Imprimeur-Propriétaire.

Prix des Annonces.

Six lignes, première insertion 50c. Chaque insertion subséquente 13c. Dix lignes, première insertion 67c. Chaque insertion subséquente 17c. Au-dessous de dix lig. par lig. 7c. Chaque insertion sub. par lig. 2c.

Toutes lettres d'affaires, communications et correspondances doivent être adressées franco au propriétaire du Journal.

Lettre d'un Canadien dans l'Armée du Nord.

Un ami du journal nous a remis, ces jours derniers, la lettre suivante qu'il venait de recevoir d'un parent, actuellement au service des Etats-Unis, dans l'armée du général Grant, et qui a fait la campagne des neuf jours. (Minerve.)

Jun, 1864.

MON CHER,

Nous avons enfin un peu de répit et j'en profite pour t'envoyer quelques lignes. Quoique Grant soit certainement un général hors ligne, les affaires ne sont pas couleur de rose; il faut avouer que ses soldats sont loin de le secourir. Ils sont timides devant l'ennemi. Aussi dans les premiers engagements, nos commandants ont-ils fait avancer plusieurs corps de régiments qui durent essayer le premier feu. Aussitôt que cette chair noire à canon fut hachée en pièce, nous nous sommes avancés sur l'ennemi mais notre droite n'ayant pas été suffisamment soutenue, nous fûmes forcés de reculer, après quelques décharges insignifiantes. Lorsque la fumée de la poudre se fut dissipée, nous pûmes voir que plusieurs de nos soldats avaient pris fuite, abandonnant jusqu'à leurs fusils sur le champ de bataille. En avançant pour la deuxième fois, j'ai été témoin d'un spectacle des plus navrants. Imagine toi un amas de corps à figures noires se tordant dans les dernières souffrances de l'agonie. Aux cris des mourants se joignent les plaintes des blessés. C'est à donner le vertige, à nous faire croire que l'on rêve. Jetons un voile sur ce lugubre tableau!

Quand on lira l'histoire de cette guerre française, si on y met de l'impartialité, il y aura plusieurs pages qui devront faire rougir ce grand peuple. S'il y avait chez le soldat du Nord, la moitié de la bravoure déployée par celui du Sud, il y a longtemps que le sort des armes se serait décidé en faveur du Nord; car avec du courage et de la discipline, l'armée de Grant qui double celle de Lee, devrait écraser celui-ci.

Depuis quatre mois nous n'avons pas reçu un centim. Il en est de même dans toute l'armée. Tu comprends sans peine que quand on a à subir le joug d'un pareil dénuement de fonds, la disette, en tout, régie en maîtresse; aussi notre table n'est pas fournie des délicatesses de la saison; nous mangeons du lard cru, et encore quel lard! Il y a quelques jours, j'ai vu fusiller un de mes compatriotes; j'en ai pu savoir son nom. Il était accusé de désertion. Je regrette de le dire, c'est le septième ou le huitième depuis deux mois, qui est condamné par cour martiale. Je dois avouer en toute humilité, qu'il faut bien aimer à tenir sa parole donnée pour qu'un Canadien ne soit pas tenté de fuir du milieu d'une bande de lâches, qui sentent continuellement, ou plutôt qui sont im, régés de la fumée du vin et du tabac. Il règne un grand mécontentement chez les soldats qui murmurent contre l'absence de leur paie, et qui désirent en toucher au moins une partie d'ici à quelque temps; il est désirable que les autorités tiennent compte d'un mécontentement qui pourrait avoir des résultats fâcheux pour le gouvernement de M. Lincoln.

Il est un point sur lequel j'attire ton attention, c'est de te rendre auprès du clergé

et des journaux et prier ces deux puissants corps de t'aider à empêcher les Canadiens d'émigrer aux Etats-Unis; si vous réussissez à empêcher nos nationaux d'émigrer vous aurez bien mérité de la patrie.

Qu'ils gagnent un morceau de pain noir, à travailler au pays, plutôt que de venir s'enfermer dans l'armée du Nord. Qu'ils se tiennent bien sur leur garde, car des agents parcourent continuellement le Canada pour y faire des recrues.

Il est certain que cette lutte durera aussi longtemps que Lee et son entourage seront à la tête des affaires. Nous apprenons pourtant qu'il y aura opposition pour la présidence. L'armée verrait avec plaisir. J'en ai aucun doute, l'élévation du général McClellan qui y a laissé de bons souvenirs.

S'il est vrai que l'on permette à l'armée de se débarrasser pour aller voter, je crois que le plus grand nombre, au lieu de revenir sous drapeaux, n'aille se promener au Canada.

J'étais présent à la bataille des neuf jours et si les soldats avaient secondé leurs officiers, nous aurions repoussé l'armée de Lee jusqu'à ses retranchements.

Les charges à la bayonnette, par les troupes du Sud, sont effrayantes; elles se font au milieu des cris des soldats, au son de mille clairons et de mille faufars. Les cris mêlés au fanfare suffisent pour effrayer le diable. Aussi figures-toi avec quelle crainte nos corps nègres s'avancent; ils perdent de suite leur sang froid et prennent la fuite quelquefois. Un grand nombre trébuchent et sont écrasés par ceux qui les suivent.

Tu ne saurais, mon cher ami, te faire une idée du nombre de Canadiens qui sont dans les différents corps d'armée. On les compte, non par centaines, mais par milliers. Infortunés jeunes gens! combien il maldisent le jour de leur départ du pays, trompés par les promesses fallacieuses d'un peu de plus fallacieux encore qui les a jetés dans les camps pour en faire de la chair à canon!

Que de fois on se réunit, le soir, pour parler du Canada, des parents, et de nous blondes! Il n'y a que ceux qui ont vécu loin du pays qui comprennent combien le cœur bat à ces deux souvenirs; le courageux sonne toujours trop tôt mais il faut obéir.

Quand on est de garde, que de réflexions ne faisons-nous pas durant les deux longues heures de faction, seuls avec nos pensées; tu te doute bien que l'on rêve, mais cette fois les yeux ouverts et en marchant encore; on se crée un petit panorama où viennent se dérouler la chambrée qui nous a vu naître et le village où nous avons passé une jeunesse heureuse, et quand les tableaux sont épuisés, on nous reste plus qu'à penser à nos bonnies ou mauvaises actions!

Je m'aperçois que j'abuse de ta patience, parlons d'autres choses, je ne serai pas long.

La plus grande exaltation règne dans les principales villes des Etats-Unis. Comme le dit un vieil adage, le diable semble s'en aller aux vaches.

Lorsque vous recevez des nouvelles de la guerre, elles sont plus ou moins vraies. On les arrange à Washington, et comme vous vous vous en êtes sans doute bien aperçus quelques-fois, le gouvernement américain a sous la main un agent télégraphique qui vous fait des victoires, jamais il ne vous parle de défaites. Lorsque l'armée fait de grandes pertes, le télégraphe vous annonce que la rencontre a été chèrement contestée de part et d'autre, 5 à 6,000 hommes ont été tués ou

blessés. Il ne faut pas ajouter foi à ces nouvelles, qui sont aussi souvent l'œuvre d'un Agent de change, qui veut faire venir la hausse lorsqu'il a acheté à la baisse.

Jamais le Nord n'a encore remporté qu'il ait été battu. Pourtant son armée s'est fait ravager d'importance, quelques fois.

On s'attend pourtant, d'ici à quelques jours à un engagement décisif. Si nous sommes battus, nous quitterons probablement prendre la route du quartier général, près Washington, et demeurer tranquilles jusqu'à ce que de nouveaux renforts viennent nous soutenir.

Tout à vous, XXX

Parlement Provincial.

CONSEIL LÉGISLATIF.

17 juin.

Cet après-midi, Sir E. P. Taché a informé la Chambre que Son Excellence avait accordé la permission à l'administration de dissoudre le parlement. Cependant, des négociations ont été entamées, et qui font espérer qu'on pourrait prévenir une dissolution, et qu'il motion que la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi. — Adopté.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 17 juin.

Après les affaires de routine le Proc. Gén. McDonald dit qu'il avait maintenant le consentement de Son Excellence, de faire connaître à la Chambre la nature de la communication qu'ils avaient cru de leur devoir de faire à Son Excellence, en conséquence d'un vote hostile de mardi soir qu'ils avaient regardé comme un vote de non-confiance. Ils avaient senti qu'il était de leur devoir de conseiller Son Excellence que quand tout un vote de non-confiance avait eu lieu et considérant l'état des partis, l'égérie des membres qui supportaient l'administration et ceux qui l'opposaient et la grande improbabilité de former un gouvernement qui serait capable de commander une majorité dans la présente Chambre, il devait y avoir un appel au peuple, en d'autres mots, qu'à moins que les subides seraient été votés et les affaires négociées terminées, il devait y avoir une dissolution. Son Excellence les a informés ce matin qu'il avait accepté leur avis et qu'il les autorisait à dissoudre, leur donnant carte blanche à ce sujet. Les avis de Son Excellence répétaient regardant aux questions très graves qui divisaient les partis dans ce pays, et la nécessité si possible d'éviter la mesure extrême de procéder à une dissolution du parlement, et afin de voir si on pouvait trouver une solution aux difficultés qui existent actuellement et surtout au sujet des rivalités sectionnelles qui s'élevaient entre le Haut et le Bas-Canada, ils ont cru devoir en conférer avec un des chefs de l'opposition aujourd'hui pour s'assurer s'ils ne pourraient pas en venir à une entente sur les principes sur lesquels un gouvernement pourrait être formé, qui commanderait une majorité dans cette Chambre. Dans cette entrevue, ils avaient eu succès, qu'ils croyaient à une prochaine solution de nos difficultés; ce qui préviendrait naturellement la nécessité d'une dissolution. A la vérité la démarche était très grave de même que les considérations qui s'y rattachaient, et elles ne pouvaient pas être facilement réglées. C'est pourquoi la Chambre

ne serait pas surprise s'il demandait un ajournement jusqu'à lundi, afin de permettre d'en venir à une entente parfaite entre les chefs de chaque côté de la Chambre, et de arriver au résultat qu'il avait mentionné. Il pensait seulement s'ajourner que l'hon. membre avait vu le ministre des Finances et lui-même avait eu une entrevue avec l'hon. membre pour Oxford Sud.

L'hon. M. Dorion dit que pour le dernier parti des remarques du Proc. Gén., il (M. D.) pensait et cela était l'opinion d'un grand nombre de membres qu'on convenait fort pouvait être formé dans cette Chambre et qu'il croyait que la conduite proposée par le Proc. Gén. Ouest était soutenable de donner de la force à sa position, mais qu'il ne devait pas laisser passer cette occasion sans rappeler son opposition formelle à la doctrine qu'une administration peut obtenir de Son Excellence une dissolution pour faire de cette promesse une menace contre la Chambre. Il avait dit qu'il était convenable aux hon. membres ministériels de chercher à donner plus de force à leur position afin de se procurer une majorité en Parlement, mais on n'avait pas de précédent d'une conduite aussi inconsidérée dans les ministères que celle de venir devant la chambre et dire: Nous avons droit de dissoudre, et si vous ne vous soumettez pas à ce que nous désirons, nous vous enverrons chez vous. Il n'avait pas d'objection cependant à ce que la chambre s'ajourne.

Le Proc. Gén. McDonald desavoua formellement l'intention qu'on lui imputait de vouloir menacer la chambre. S'ils avaient dit: à moins que vous ne reveniez sur le vote de mardi, nous exécuterons le droit qui nous a été accordé de le faire, il y aurait eu une menace que la chambre aurait pu facilement reconnaître, et quand on venait et qu'on disait à la Chambre: je suis prêt à partager les gages de Son Excellence qui s'élevait de nouveau, il est difficile que les hon. membres de l'opposition puissent leur préjuger, et pour un temps ils ont dû se souvenir de toutes les considérations de parti qui se sont présentées sur quel principe d'action par lequel une nouvelle administration, et que s'ils faillissent à l'exécution, il ne pensait pas qu'on soumettait la question de cette manière à la chambre, on pourrait en avertir les hon. membres de la chambre, c'est un fait que le gouvernement et que le peuple ont été hautement lui fait de l'opposition et dans la chambre qui est en état de choses pour continuer la rivalité. Ce timide et viendra à entraver d'une manière sérieuse la prospérité et l'harmonie de tout le Canada, pour moi les membres des deux partis méritent les pas de leur préjuger de parti pour essayer de trouver une base commune sur laquelle ils agiraient. Si ce moyen manquant, il fallait un appel au peuple.

L'hon. M. Dorion. — Devons nous comprendre que des négociations existent pour que le membre pour South Oxford donne plus de force au gouvernement?

Le proc. gén. McDonald. — Précisément, vous dites bien.

L'hon. M. Cartier répéta en français ce qui avait été dit par son collègue en anglais.

L'hon. J. S. McDonald dit que l'exposé fait par le proc. gén. McDonald et son collègue de la droite était remarquable par

leur franchise, excepté que l'hon. membre pour North Oxford avait eu droit de le soupçonner de vouloir menacer la Chambre. Il était convenable de préciser la question de cette manière devant la chambre et devant le pays. L'hon. M. Dorion avait bien apprécié le danger de la menace que comportait le discours de ministre des Finances l'autre soir, et répété par le proc. Gén. Ouest. Les membres ont été entendus à voir qu'après tout ce qu'il avait dit, M. Dorion de M. Brock, il serait le nécessaire d'un rapprochement avec lui, et que ce qu'il en avait dit n'était pas appuyé sur des bases solides, et qu'il admettait maintenant la nécessité d'agir avec un homme auquel il a été longtemps opposé. Il (M. McD) voyait avec satisfaction les signes de cette esprit amical, et pour lui, il ne serait pas en obstacle, et ces propositions devaient être traitées avec loyauté. Il allait en donner une preuve en appuyant la motion d'ajournement, parce qu'il fallait au certain temps au gouvernement pour en venir à une proposition définitive, mais qu'il soit entendu néanmoins qu'il était d'avis que le gouvernement aurait dû s'être à l'exécution l'avis donné à Son Excellence au sujet de la dissolution. C'était à une démocratie constitutionnelle, et il serait très difficile de se présenter devant le peuple, attendu qu'un ignorant quel était l'intérêt du pays. Il disait aux hon. ministres qu'il leur demandait son appui afin d'obtenir la condition dont il avait été question. Il n'y a pas de doute que si un ministre était formé qui s'appuyait sur les principes libéraux, il aurait l'appui de la Chambre; mais dans le cas contraire, les difficultés actuelles augmenteraient encore.

L'hon. M. Brown dit qu'il était surpris que la Chambre se mette à discuter les ministères d'usage de la permission de Son Excellence. Tout ministre de la Chambre comprendrait parfaitement que les ministères qu'il avait toujours fortement opposés n'avaient eu recours à lui que sous des circonstances extrêmes. La Chambre doit aussi avoir qu'il ne lui aurait pas été possible de discuter, excepté dans de telles circonstances. S'il avait été porté à agir ainsi, ce n'était qu'une vertu des circonstances dans lesquelles se trouve la Chambre après des années écoulées à la recherche d'un gouvernement fort. L'attitude des deux sections de la province fut en outre l'autre ne pouvait changer même par une douzaine de dissolutions. Les ministères avaient abordé ces questions avec franchise, et en honneur de leur position. Et il était satisfaisant de la manière avec laquelle on lui avait fait des ouvertures, et que les membres de la gauche ne devaient voir dans ce langage que le désir de régler à difficile existait actuellement, et de mettre fin aux constantes discordes du parti. Les ministères avaient abordé la question à ce point de vue, et il espérait que la Chambre comprendrait qu'il n'y avait ni secret ni intrigue dans la marche des négociations. Elles avaient eu lieu au grand jour.

M. Rankin exprima en peu de mots sa satisfaction des exposés qui venaient d'être faits et il dit que personne ne pouvait se réjouir plus que lui de voir ces négociations conduites dans un esprit de désintéressement et de patriotisme.

La Chambre s'ajourna à quatre heures.

FEUILLETON.

EDWARD BLACKFORD,

Ou la Malediction d'une folle.

EPISODE DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE DU XVIIÈME SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Dans la parti méridionale de l'Angleterre, et au centre d'une épaisse forêt qui se prolongeait presque jusqu'à la côte, existait encore, du temps de Cromwell, le château de Thornfield, dont on ne voit plus aujourd'hui que les ruines.

Là, par une nuit sombre et orageuse, et dans une chambre éclairée seulement par la faible lueur d'une lampe, était assis devant une table un jeune homme de treize à quatorze ans. Il portait un justau-corps vert, brodé en jais; son beret, de même couleur, et orné d'une grande plume de héron, était placé sur un côté de sa tête, et laissait échapper une belle chevelure blonde qui flottait sur ses épaules. Son front, blanc et pur, ses yeux bleus, surmontés de sourcils bien arqués, donnaient à sa figure, brillante de santé,

un éclat qui rehaussait encore son costume simple, mais élégant. Tous ses traits exprimaient un agréable mélange de bienveillance et de fermeté, de timidité et de courage. Il avait devant lui un livre ouvert; mais ses yeux, tournés d'un autre côté, annonçaient que son esprit était occupé de toute autre chose que de l'étude.

Dans la même chambre se promenaient à pas lents un homme d'une trentaine d'années, pâle et entièrement habillé de noir. Souvent il s'arrêtait devant le jeune homme; comme lui, il était silencieux et pensif.

"Monsieur Simpson, dit l'enfant, en interrompant le premier ce long silence, mon oncle tarde bien à rentrer. Je voudrais savoir s'il a réussi dans son entreprise.

— Dans quelle entreprise, Edward?

— Mon Dieu, je n'en sais rien; mais ce que je sais, c'est que mon oncle ne passerait pas ainsi la nuit dehors sans un motif important.

— Vous êtes un enfant, Edward.

— Oui, mais je ne le serai pas toujours. D'ailleurs, en me quittant, mon oncle m'a assuré qu'il m'informerait de tout à son retour. J'ai entendu dire qu'il avait reçu aujourd'hui des lettres du continent, dans lesquelles on lui fait espérer le prochain retour du roi. Ah!

que ne suis-je en âge pour me joindre à ceux qui défendent la cause de la monarchie!... Cependant je ne suis pas assez égoïste pour souhaiter, que ce beau jour n'arrive que lorsque j'aurai ceint l'épée. Plus tard, il ne manquera certainement pas d'occasions où je pourrai me signaler.

— Vous aimez donc bien votre monarchie?

— Mon père est mort pour lui, comment pourrais-je ne pas l'aimer? Reste toujours fidèle au souverain légitime, m'a dit ma mère, en me faisant ses derniers adieux sur son lit de mort; le rétablissement des Stuart sur le trône d'Angleterre peut seul ramener dans le pays la religion de nos ancêtres.... Mais, chut! je crois avoir entendu la voix de mon oncle.

— C'est le bruit du vent de la forêt.

— Non, non, c'est bien la voix de mon oncle; je cours à sa rencontre.

Et, s'écouant plus son précepteur, car telle était la qualité de M. Simpson, le jeune homme se précipita hors de la chambre, sortit du château, et traversa, en courant, la plaine qui le séparait de la forêt.

M. Simpson suivit de près son élève, et l'eut bientôt rejoint.

An même instant un homme sortit de derrière un buisson.

"Est-ce vous, mon oncle? demanda Edward avec timidité.

— Oui, et que viens-tu faire ici?

— Je croyais vous avoir entendu m'appeler.

— Tu t'es trompé, mon enfant, mais pourquo n'es-tu pas encore couché?"

M. Simpson répondit pour lui.

"Sir Henry, dit-il votre neveu m'a assuré qu'il lui serait impossible de dormir tant que vous seriez dehors, et il m'a demandé la permission d'étudier jusqu'à votre retour pour se distraire de son ennui.

— Bien, bien, Edward; puisque te voilà avec moi, tu peux y rester; aie seulement soin de mettre un frein à ta langue, jusqu'à ce que tu sois de nouveau en enfermé entre les quatre murailles de ta chambre.—Les voilà qui arrivent."

Un chariot, couvert d'une grosse toile noire, et attelé de deux chevaux, s'avancait lentement dans la direction du château. Deux hommes armés l'accompagnaient; l'un marchait à côté des chevaux, l'autre se tenait à une certaine de pas en avant, et portait à la main une lanterne sourde, dont il dirigeait de temps en temps la lumière vers les buissons qui bordaient le chemin.

Il s'arrêta souvent pour écouter, et

ses yeux semblaient alors vouloir percer les ténèbres que sa lanterne ne pouvait dissiper. Cependant il ne voyait que des troncs d'arbres qui, éclairés subitement par cette faible lumière, paraissaient s'élever hors de l'obscurité qui les entourait, et il n'entendait que le sifflement du vent qui agitait de temps en temps les branches les plus hautes, et produisait dans le lointain des sons mystérieux, semblables à des gémissements.

Edward suivit son oncle dans la forêt. Quand sir Henry fut arrivé près de l'homme qui portait la lanterne, il lui dit: "Vous arrivez bien tard, Talbot?"

— C'est vrai, sir Henry; mais si nous arrivons tard, c'est que je suis un vieux soldat, et que je ne voulais pas m'exposer à traverser des importuns sur mon chemin. D'ailleurs, votre intention n'était pas que j'eusse une marche forcée, puisque vous m'avez recommandé de faire le bateau d'estrade.

— Vous avez raison, mon vieux brave. Ne sais-je pas que vous êtes un lion terribles dans un combat?... Mais vous n'avez pas eu d'alarme cette nuit? L'Esprit noir ne s'est pas présenté à vous? vous n'avez rien entendu murmurer dans le taillis?

Le Franco-Canadien.

ST. JEAN, 23 JUIN 1864.

Correspondance Particuliere:

Québec, 21 juin.

Vos lecteurs ont appris par votre dépêche d'hier qu'on avait offert à l'Hon. M. Brown un siège sur les banquettes ministérielles à côté des très chrétiens et très-catholiques les Hons. MM. LANGEVIN et CHAPUIS. M. BROWN a le droit d'avoir avec lui trois de ces infâmes grils jusqu'aujourd'hui la terreur de ces hommes à bons principes qu'on appelle les défenseurs nés de notre religion; oui, George Brown, ce monstre de George Brown qu'on dénonçait en core dimanche dernier dans la division électorale comme le plus mortel ennemi de notre religion et de nos institutions est l'homme de sir Etienne Taché et de l'hon. M. Cartier. Dimanche prochain le mot d'ordre sera donné de ne rien dire contre M. Brown. A peine ce phénomène était-il annoncé par le ministère actuel que M. Brown était félicité par M. Joseph Dufresne député de Montcalm; 2e. par M. Chapuis. La chambre d'assemblée n'a pu tenir au spectacle d'une aussi touchante scène et un éclat de rire s'échappait des députés des deux côtés de la chambre. M. Brown semblait avoir honte de tant de servilisme de la part des représentants de Montcalm et Kamouraska. Que M. Brown accepte ou n'accepte pas à partager le pouvoir avec MM. Taché et Cartier il en résultera toujours un enseignement utile. Le crime qu'on a fait au parti libéral dans le Bas-Canada d'avoir pour allié le parti gril ou libéral du Haut-Canada n'était point fondé sur les dangers qu'on exprimait. Il est donc prouvé encore une fois qu'on a exploité les préjugés religieux au profit d'un parti politique qui est prêt à tout faire, à tout sacrifier dans le but unique de garder le pouvoir; car à quelle condition M. Brown joindra-t-il le ministère actuel, qu'a-t-il répondu à ceux qui l'ont approché? se méfiant de ses ennemis il a posé pour première condition que les négociations échouant il ne voulait pas qu'il fut dit qu'il était prêt à faire abandon de ses principes politiques, qu'il tenait avant tout à la représentation basée sur la population. C'est le règlement de cette importante question que M. Brown veut résoudre dans son sens soit au moyen de l'union fédérale de toutes les Provinces Britanniques, soit au moyen d'une union fédérale du Haut et du Bas-Canada, car dans l'un ou l'autre cas le principe de la représentation serait accordé conformément aux idées de M. Brown. L'union fédérale du Haut et du Bas-Canada donnerait à l'une et à l'autre des deux sections de la Province une Législature distincte et séparée représentée suivant le chiffre de sa population, chaque province en ce qui concerne ses intérêts locaux, serait régie par sa propre législature. Un sénat composé d'un nombre égale de représentants du Haut et du Bas-Canada réglerait les intérêts communs, savoir le commerce, la finance, la navigation et l'impôt. Comme l'union fédérale des Canadas serait trop avantageux aux canadiens-français qui conserveraient par là toute leur influence il est probable qu'on adoptera l'union fédérale de toutes les Provinces pour se débarrasser de l'influence Franco-Canadienne, car alors dans le sénat nous n'aurons

qu'un nombre égale de représentants à l'Isle du prince Edouard dont la population dépasse à peine celle de la ville de Montréal. Ce sera la réalisation de la pensée de Lord Durham et notre avancement politique. Alors on se moquera de nos plaintes, nous serons dans une impuissance complète. Qui nous aura conduit là? l'ambition de quelques hommes, l'ignorance et la mauvaise foi du plus grand nombre. Il est pénible d'envisager l'avenir que nous préparons de plus chers, ce que nous avons de plus chers, ce pendant ces ennemis se proclament audacieusement depuis bien des années comme les défenseurs de notre nationalité et de notre religion. J'ai tracé dans un cadre bien petit les maux que nous préparons les Cartier, les Taché, les Langevin et les Chapuis. Il est à espérer, dans l'intérêt du Bas-Canada, que les négociations avec M. Brown seront infructueuses, si ces négociations nous amènent à diminuer notre influence politique au moyen de l'union fédérale des Provinces Britanniques du Nord. Dans tous les cas le temps est arrivé où le peuple saura connaître ses véritables amis. Jamais une élection générale ne viendra plus à propos pour le Bas Canada. Le masque des hypocrites est tombé; s'ils ne réussissent point dans la trahison des intérêts du Bas Canada qu'ils contemplant, c'est que la Providence réserve un meilleur sort à un peuple loyal, dévoué et fidèlement attaché à sa nationalité et à la foi de ses pères.

LES MINES DE LA CHAUDIÈRE.

D'après les meilleurs renseignements il faut admettre qu'on a grandement exagéré les richesses des mines de la Chaudière. Nous avons le rapport des spéculateurs qui sont intéressés à vendre leurs claims, tout est beau et bien, mais le pauvre travailleur nous donne un tout autre rapport et nous dit qu'un sur 50 sera payé du fruit de ses travaux. Je crois que notre ami, le député de St. Jean, a bien fait de donner publicité à sa lettre; il publiera dans quelques jours des certificats à l'appui de ses avancés. J'avais été mal renseigné dans les nouvelles que je vous avais données—je tenais d'un spéculateur ces renseignements et j'étais pour les rectifier quand a été publiée la lettre de M. Bourassa. En somme les mines de la Chaudière ne peuvent nullement indemniser celui qui les exploite. D'ailleurs les spéculateurs mettent des entraves propres à décourager les mineurs. Voyant qu'on ne trouve point d'or en quantité suffisante on veut vendre un claim \$50, quelques pieds de front sur une certaine profondeur. J'es père que les journaux qui ont reproduit cette partie de ma correspondance qui avait rapport aux mines d'or voudront bien reproduire mes remarques à ce sujet. Les mines de la Chaudière jusqu'à présent n'ont point indemnisé les chercheurs d'or. Tout n'a été qu'une parfaite déception. Nous prions les personnes influentes dans chaque localité de faire connaître ces faits. Les journaux anglais et français de la province rendraient un service éminent au public, en disant précisément le résultat des explorations faites jusqu'aujourd'hui aux mines de la Chaudière.

La Situation.

Le fait le plus extraordinaire de toute notre histoire politique vient de s'accomplir à Québec. Les deux éléments les plus hétérogènes de notre représentation parlementaire viennent de se fu-

sionner en un seul parti dont MM. J. A. MacDonald et Brown sont les chefs dans le Haut-Canada et MM. Taché et Cartier dans le Bas-Canada. Battue par un vote adverse et réduite à ses derniers retranchements, la phalange corruptionniste, se voyant à la veille de perdre pour jamais les clefs du trésor public, a eu recours à un de ces expédients que l'on n'emploie qu'en désespoir de cause, elle a demandé une suspension d'hostilités et offert à ses adversaires des propositions de paix.

Le fait, en lui-même, n'avait rien que de louable et les hommes sincères de tous les partis l'ont accueilli avec joie. L'apparente franchise avec laquelle les premières demandes furent faites donnèrent à espérer que les avances ministérielles étaient réellement sincères et dictées par le désir de rétablir la bonne entente et la concorde au sein de la Législature; on se laissait surprendre encore une fois à espérer du bien de ces hommes qui ont toujours sur les lèvres les mots sacrés de religion et de nationalité; malheureusement la déception fit bientôt suite à l'espoir et les négociateurs ministériels laissèrent bientôt entrevoir le motif secret de leurs avances. La conciliation n'était acceptable chez eux qu'à la condition qu'ils seraient maintenus au pouvoir et que le parti libéral Bas-Canadien serait anéanti. Pour satisfaire les basses rancunes de M. Cartier, on a exclu de la combinaison projetée cette portion importante de la chambre qui, quoi qu'on en dise, compte au moins vingt-cinq membres, représentant une population de trois à quatre cent mille âmes.

Puisqu'il s'agissait de conciliation le devoir de ceux qui l'invoquaient était de la demander pieuse et entière et de tendre d'abord la main à ceux de leurs adversaires qui ont les mêmes intérêts que les leurs. Il fallait surtout entamer les négociations sur un pied d'égalité dans chaque section de la province et rien ne justifiait les ministres Bas-Canadiens d'accorder au Haut-Canada, la part du lion. C'est cependant ce qui est arrivé. On a opéré une fusion il est vrai, mais c'est en concédant aux Haut-Canadiens tout ce qu'ils demandaient et en sacrifiant tous les intérêts Bas-Canadiens qu'on était chargé de défendre.

L'entente, disent les journaux ministériels devait avoir lieu entre les deux majorités. Pourquoi alors permettre à la minorité Haut-Canadienne d'y prendre part et de se faire, pour ainsi dire la médiatrice entre les ministériels du Bas et l'opposition du Haut. Ou puisqu'on y admettait la minorité du Haut-Canada, pourquoi en exclure la minorité du Bas-Canada? Si c'est la travailleur sincèrement en vue d'une conciliation complète, nous sommes dans une grande erreur.

M. MacDonald d'abord placé la chambre, afin de mieux contrôler sa décision, sous la menace d'une dissolution; il a ensuite fait ses ouvertures à l'opposition Haut-Canadienne, sans tenir aucun compte, comme nous l'avons dit, du droit qu'avaient les libéraux du Bas-Canada de participer à la transaction. Et à qui s'est-il adressé pour en arriver à une entente? Précisément à celui de ses adversaires qu'il a le plus méprisé; à l'homme que lui et son parti ont cent fois représenté comme inacceptable dans aucune combinaison ministérielle. On connaît toutes les attaques, toutes les injures lancées depuis dix ans par M. M. MacDonald, Cartier et leurs satellites, à la face de l'hon. George Brown; le dictionnaire n'avait pas assez d'épi-

thètes avilissantes pour le qualifier; on le représentait comme un être féroce et intraitable dont le seul contact tachait d'infamie et de déshonneur. C'était le persécuteur né du catholicisme; le diffamateur de nos institutions; l'ennemi de nos droits les plus chers; en un mot, le mauvais génie du Bas-Canada. Le seul nom de George Brown les jetait dans des transports frénétiques; son amitié était une infamie, son alliance un crime de lèse-nationalité. Eh bien, le croirait-on, c'est précisément aux pieds de ce même George Brown qu'est venue tomber toute la phalange corruptionniste, dès les premiers signes de la défaite; c'est dans son étroite qu'ils ont recherché la conciliation des partis et la protection de notre croyance, de notre nationalité et de nos institutions, dont ils se sont constitués, par usurpation, les défenseurs; c'est sur cette alliance contre nature que reposent les garanties d'une paix future! Et à quel prix cette paix sera-t-elle achetée? Nous allons le voir.

La première clause du pacte consacrer le principe de la représentation basée sur la population, contre lequel le Bas-Canada s'est à peu près unanimement prononcé depuis que la question s'agit. "La représentation, dit le Montreal Gazette, (organe de M. Cartier) sera égale dans la chambre haute et basée sur la population dans la chambre basse, le Canada devant être divisé en deux, trois ou quatre provinces." Le Montreal Herald donne à peu près les mêmes détails.

Nous avons donc raison de dire que les ministres Bas-Canadiens ont tout concédé au Haut, en sacrifiant les intérêts les plus chers de leur propre section. En langage ordinaire cela s'appelle trahison; la Minerve, qui n'est pas très scrupuleuse sur la valeur des mots, donne à cette transaction le titre pompeux de moyen héroïque. En effet il faut, à notre avis, avoir poussé la hardiesse dans le mal jusqu'à l'héroïsme pour braver, comme le fait en ce moment M. Cartier avec ses collègues, les reproches et les justes colères de tout un peuple dont il avait usurpé la défense et qu'il livre ainsi, à la première occasion, pieds et poings liés, à son ennemi mortel.

Nous avons, pour notre part, constamment prêché la conciliation; mais ce n'est pas ainsi que nous l'entendions. Il nous paraissait, avant tout, important que les deux partis Bas-Canadiens en vissent à une entente pour résister aux efforts de tout le Haut-Canada tendant à consacrer le principe dangereux de la représentation d'après la population que MM. Cartier, Taché et Cie, viennent de lui accorder. A quelles influences les ministres Bas-Canadiens ont-ils cédé pour accorder aussi facilement une concession aussi pernicieuse? Est-ce la crainte d'une guerre civile que les a fait trembler et faiblir? Si M. Cartier eut été seul à faire la transaction, on eût pu faire cette supposition. Tout le monde connaît l'héroïque prudence avec laquelle M. Cartier amène l'arrière-garde à St. Denis; on sait que son énergie tant vantée ne le suit pas jusqu'au champ de bataille, et que la perspective d'un danger aurait pu faire chavirer ses bonnes résolutions; mais sir Etienne, le vaillant sir Etienne n'était il pas là, avec son canon traditionnel! Et d'ailleurs personne en réfléchissant à notre position, ne peut croire à la possibilité d'une lutte armée entre les deux sections de cette province

Beaucoup de paroles inutiles, d'encre et d'argent seront répandus, mais de sang point. Et quant même la terrible menace d'une guerre civile deviendrait imminente, l'Angleterre aurait bientôt amené les combattants à composition, par un argument des plus frappants sous la forme de quelques bataillons bien disciplinés, interposés en temps opportun entre les deux corps.

C'est donc une autre cause qui a amené ces hommes aux bons principes, ces défenseurs de la religion, ces chefs du grand parti national à se prosterner devant l'homme qu'ils ont toujours proclamé l'ennemi par excellence des saints noms de Religion et de patrie.

Où c'est un autre motif qui leur a inspiré cette humiliante apostasie. Ce n'est, ni plus ni moins, que le désir effréné de rentrer les rênes du pouvoir à tout prix.

Que diront de tout ceci les personnes qui, de bonne foi, ont, au nom de la religion, supporté de toutes leurs forces et même quelquefois, un peu plus énergiquement que leur devoir ne le permettait, un parti aussi peu soucieux de nos droits, et aussi prêts à trahir ceux qu'ils étaient chargés de protéger.

LA ST. JEAN-BAPTISTE.

Notre fête nationale sera chômée cette année dans les deux villes de notre district avec le plus grand éclat possible. Il y aura Grandes Messes à St. Jean et Iberville. Si nous sommes bien renseignés il y aura ici un prédicateur qui fut spécialement invité pour la circonstance.

Dans le cours de l'après-midi des ballons seront lancés à Iberville de demie heure en demie heure et la soirée conformément au programme qui est bien rempli sera couronnée par un magnifique feu d'artifice.

Ordre de la Procession St. Jean-Baptiste, 24 juin 1864

Deux Commissaires-Ordonnateurs.— La Cavalerie.—La Bande de Musique.—L'Infanterie.—La Société St. Patrie.—L'Union St. Joseph.—Les enfants d'École.—Le Président et Comité St. Jean-Baptiste.

La marche de la procession aura lieu dans l'ordre suivant. Réunion à la Maison d'École à huit heures, départ par la rue St. Jacques pour remonter par la rue Busby, jusqu'au chemin de fer, descendant par les rues Lemoine et grande rue jusqu'à la rue St. Charles remontant par cette rue à la rue McCumming et défilant jusqu'à la rue St. Jacques pour se rendre à l'Eglise.

Après la messe la procession reprendra sa marche par la rue St. Jacques jusqu'à la rue St. Jean remontant à la rue l'Artition descendant à la rue Grant et défilant par cette rue à la rue St. Charles pour se rendre à la rue Busby et descendre jusqu'au Locks remontant de là par la grande rue à la rue St. Jacques jusqu'à l'encroisement de la rue McCumming et de la au marché.

UNION ST. JOSEPH.

Les membres de cette société sont priés de se réunir à leur Salle ordinaire, vendredi, le 24 courant, à 8 heures du matin avec leurs insignes, pour se former en corps et joindre la procession de la St. Jean Baptiste.

Le mauvais temps (qui empêcherait la procession de se former) ne mettra point obstacle à la célébration de la Messe.

Par ordre des COMMISSAIRES-ORDONNATEURS.

—Nous n'avons débusqué sur notre chemin qu'un cerf, qui s'est enfui à notre approche, comme si nous lui en voulions, et nous n'avons vu rien de noir que la nuit qui, fort heureusement, est aussi obscure que peuvent le désirer des gens qui jouent leur vie.

—Non, non, sir Henry, dit le conducteur du chariot, qui arrivait en ce moment; je puis vous garantir qu'elle ne s'est pas montrée à nous cette nuit.

—Eh! s'écria le baronnet; vous croyez donc que l'être que nous avons plusieurs fois rencontré dans nos expéditions secrètes est une femme et non un esprit?

—C'était la voix d'une femme, reprit le conducteur, j'en suis persuadé. J'ai entrevu même une fois le bout de sa robe noire pendant qu'elle s'enfuyait dans le plus épais du bois.

—Je l'ai vue moi-même assez distinctement, continua sir Henry, et si je n'avais craint que le coup d'un pistolet ne nous trahit, j'aurais essayé s'il n'était pas plus facile à une balle qu'à nos jambes de l'atteindre; mais, cette nuit, je me suis muni d'une arbalète, et, que ce soit une sorcière ou un spectre, un espion ou une folle, je lui décocherai une flèche, et nous saurons enfin à qui nous avons affaire.

—Je parierais que c'est un espion,

répliqua Talbot; et, s'il en est ainsi, nous avons le droit de la mettre à mort, c'est la loi de la guerre; car, si nous ménageons son sang, il fera couler le notre.

—Allons, dit le baronnet, marchons aussi vite que nous pourrons. Une fois que nous serons dans la plaine, elle n'osera se montrer.

—Anathème et malédiction sur ce manoir et sur les sacrilèges qui l'habitent! s'écria une voix sépulcrale qui semblait être celle d'une femme, et sortit d'un buisson épais, presque sur la lisière du bois.

—La voilà donc encore! dit sir Henry; et il lança la flèche dans le buisson.

On entendit la flèche siffler à travers les feuilles; et il y eut un instant de silence, et la même voix reprit d'un ton grave et solennel:

"Béni soit notre Dieu! il a détourné le trait de l'impie!"

Talbot courut vers le buisson avec sa lanterne; et le baronnet, malgré les efforts de M Simpson pour le retenir, tira sa rapière et se dirigea du même côté.

Comme ils approchaient tous les deux, ils eurent distingué dans l'obscurité une grande femme, portant une robe noire, qui fuyait de ce buisson

pour en gagner un autre à peu de distance.

Animé par cet vue, l'impétueux sir Henri devança son compagnon. Déjà il croyait saisir l'être qu'il poursuivait, quand Talbot, dans son ardeur à le suivre, trébucha contre une racine, et tomba. Sa lanterne s'éteignit, et sir Henri se trouva dans de profondes ténèbres.

Cependant se guidant dans l'obscurité plutôt par ce qu'il avait vu que par ce qu'il voyait, le baronnet arriva au buisson où l'Esprit noir paraissait s'être réfugié; et il pénétra hardiment, et se mit à frapper vigoureusement autour de lui d'estoc et de taille.

Après avoir fait un dégât horrible dans les broussailles, il se calma, et Talbot, qui venait de le rejoindre, l'engagea à écouter en silence pour tâcher d'entendre de quel côté se dirigeait l'objet de leur poursuite.

"Bah? répondit le baronnet, je n'ai pas entendu le bruit de ses pas quand j'étais sur ses talons, comment l'entendrons nous à présent, qu'il a en le temps de s'enfoncer dans la forêt."

Ils délibérèrent un instant sur ce qu'ils avaient à faire, et, jugeant inutile de pousser plus loin leurs recherches dans l'obscurité, ils retournèrent, quoique à regret, vers le chariot près

duquel étaient restés, Edward et son maître.

"Je suis persuadé aujourd'hui plus que jamais, dit M. Simpson, que c'est une femme folle plutôt qu'un espion. Si elle avait l'intention de nous surveiller pour nous trahir, elle aurait déjà pu nous faire bien du mal.

—Mais que signifient ses anathèmes et ses malédictions contre mon château et tous ceux qu'il renferme?... Au surplus, nous défendons la bonne cause; moquons-nous de la sorcière noire; et dans deux minutes nous serons arrivés."

Pour découvrir et déjouer toute tentative qu'on ferait pour les suivre, sir Henry ayant bandé son arbalète, forma l'arrière-garde avec Talbot. Cependant il n'arriva rien qui parût autoriser ces précautions. On n'entendit pas le moindre bruit, on n'aperçut pas un seul être vivant, et on arriva ainsi dans la plaine.

Le vent ayant en partie dissipé les nuages qui couvraient le firmament, les rayons de la lune, alors de son premier quartier, vinrent frapper le silence convoi.

"En vérité, ma chère, tu aurais bien pu attendre quelques instants de plus pour te montrer, dit sir Henry en regardant

tant cet astre; nous n'avons pas besoin de ta clarté.... Mais la voilà qui se cache de nouveau. Mes amis, profitons de l'obscurité pour achever notre ouvrage, et que le Ciel daigne le bénir."

On était arrivé devant le château; une porte basse et cintrée s'ouvrit, et l'on vit paraître l'intendant de la maison.

—Eh bien? M. Walkenar, demanda sir Henry, tout est-il tranquille chez nous?

Et sans attendre la réponse:

"Pourquoi, ajouta-t-il, avez-vous laissé sortir Edward."

—Je ne sais pas comment cela s'est fait, répondit l'intendant en regardant avec surprise l'enfant et son maître.

—Je suis sorti par la petite porte que vous savez, mon oncle, dit Edward, qui n'avait pas encore ouvert la bouche depuis qu'il avait rencontré sir Henry; et M. Simpson, qui courait après moi pour me faire rentrer, a probablement pris le même chemin.

"Je loue ton courage, mon enfant, reprit le baronnet; mais une autre fois, sois plus prudent. La prudence est aussi nécessaire que la bravoure, quand on a affaire à des hommes rusés et méchants."

La suite au prochain numéro.

LE BAZAR.

Nos lecteurs ont pu constater par le rapport de la Société de St. Vincent de Paul le bien que peut opérer une institution lorsqu'elle est solidement assise sur les bases de la charité chrétienne. Une jolie somme à déjà été collectée au moyen d'un bazar fait dans le cours de l'hiver dernier dont une partie servit au soutien immédiat des pauvres et l'autre fut déposée dans une banque pour servir à la fondation d'un Hospice pour les indigents et les malades. La conception d'une idée aussi noble (qui caractérise les personnes chez qui elle prit naissance), ne devait pas rester sans heureuses conséquences. Aussi les Dames de cette ville se sont de nouveau mises à l'œuvre et l'aiguille laborieuse, docile à tous les charments apprises de la broderie et autres ouvrages d'art ne devra avoir son congé que le vingt quatre courant. Il y a de ces faits qu'il est inutile d'accompagner de commentaires, et de ces sentiments qui trouvent de l'écho dans tous les cœurs sensibles, parce qu'ils sortent d'un abîme de sympathie et d'affection. Nous croyons qu'il serait superflu de dire qu'il faut classer dans cette catégorie le sentiment qui pousse une mère à dérober le temps consacré à l'amour du berceau pour éteindre par son travail le souffle de l'infortune et de la misère qui règnent en souveraines sur tant de familles. Une grande quantité d'objets utiles et de fantaisie composeront le plus beau bazar qui ne se soit encore probablement vu dans St. Jean et dont tout le produit sera pour l'augmentation des fonds destinés à l'établissement d'une maison où la plus malheureuse partie de notre population trouvera un abri, et un remède à ses souffrances physiques et morales. Serait bien aveugles ceux qui, pour de futiles raisons perdraient cette occasion que leur fournirait la Providence d'opérer le bien sur une grande échelle avec quelques sous seulement. (Voir l'annonce.)

Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée de M. le Dr. Moorhead dans cette ville. On se rappelle qu'après avoir pratiqué vingt et quelques années à St. Grégoire la population de cette dernière localité lui présenta lors de son départ une adresse (publiée dans notre feuille) dans laquelle on reconnaissait à bon droit les services qu'il avait rendus à la paroisse tant en sa qualité d'excellent médecin, que de citoyen intègre.

En constatant le fait de l'arrivée du Dr. Moorhead en cette ville qu'il soit bien compris que nous entendons pas faire une réclame, mais bien manifester la satisfaction que nous éprouvons de voir ce Monsieur augmenter le nombre des respectables citoyens de St. Jean.

Singuliers Arguments.

Les journaux ministériels se plaignent de la motion de non-confiance de M. Dorion sous deux prétextes.

Ils disent d'abord que la transaction que la Chambre a condamnée a eu lieu il y a 4 ou 5 ans! Cela est vrai; mais c'est justement ce nous semble ce qui la rend plus odieuse et doit faire paraître son auteur sous le jour d'un ministre dangereux. Puisqu'il a pu si bien déguiser cette affaire si les diverses phrases que quatre ans après qu'elle a perdu le contrôle des cent mille piastres en question, il faut en conclure qu'il est dangereux de laisser au pouvoir un homme qui sait imaginer et commettre un acte comme celui là, qu'on ne cherche plus même à défendre, surtout avec des ministres comme MM. John A. et Cartier qui approuvent et appuient tout ce qui leur profite.

On dit aussi que l'on doit juger le ministre sur ses mesures et non pas le condamner pour le passé!

Singulier raisonnement. Le gouvernement actuel n'est pas à redouter pour les mesures qu'il met devant la Chambre puisqu'il en a élargi tous les traits auxquels l'opposition objecte. Ce sont ces actes administratifs que l'on doit craindre. Ce sont ses mesures administratives cachées que l'on ne découvre que lorsqu'il est trop tard pour y remédier qu'on doit appréhender et rien ne le prouve mieux que la motion sur laquelle la majorité de la Chambre a condamné le ministre. Les cent mille piastres données au Grand Tronc par le moyen d'un tour fort singulier sont, selon toute apparence, perdues pour le pays. Il est bien probable que si l'on eût soumis la transaction au parlement avant de la conclure il eût refusé de la sanctionner.

Et pourtant ce sont les gens qui ont commis des actes semblables qui se plaignent de ce qu'on n'a pas confiance en eux!

Ils plaident prescription et repentir. A d'autres!

Le coupeur de bourse exprime aussi la plus vive componction quand la police le prend en flagrant délit. Il ritait bien si, attendrie, elle laissait échapper, ou lui accordait en confiance et lui donnait son argent à surveiller. C'est pourtant ce que nous demandons sérieusement nos journaux ministériels. — Tribune.

Rappel de l'Union.

Voici quelques observations qu'a faites à ce sujet l'hon. M. de Sales La Terrière, durant les débats sur le bill de divorce: "Je vais encore enregistrer mon vote contre la proposition d'accorder le divorce contre cette farce et cette comédie immorale qui compromettent tant la dignité de cette chambre. Je profiterai de l'occasion que m'offre cette question pour dire que si je puis être favorable à un projet de divorce, ce ne peut être qu'à celui des deux sections de la province. "Ce malheureux mariage a été depuis vingt-cinq ans—et il l'est encore!—la cause de tentatives politiques illégitimes et adolères, comme aussi de nos interminables discussions politiques. Le plus tôt il sera rompu, le mieux se sera pour l'harmonie et le bonheur des deux provinces. Et qu'on ne croie pas qu'une coalition des partis—épreuve que nous avons déjà faite—puisse faire disparaître les causes d'antagonisme qui naissent de cette union mal assortie! "En attendant que le divorce des deux provinces soit prononcé, je voterai contre la troisième lecture du bill Benning."

Faits Divers.

Nous apprenons que des courses au trot auront lieu, à Ste. Marie de Monnoir, Mardi et Mercredi, le 12 et 13 juillet prochain.

Nous souhaitons au Franco-Canadien qui vient d'entrer dans sa cinquième année d'existence tout le succès que mérite sa rédaction distinguée.

Que l'on soit d'une couleur politique ou d'une autre le mérite est toujours grand lorsqu'on travaille à l'éducation populaire. — Le nord.

Après avoir subi les examens voulus, le Dr J. B. Blanchet, ancien élève de l'Université-Laval, a obtenu du collège royal des chirurgiens d'Angleterre une licence spéciale pour pratiquer l'art obstétrique et une aussi du collège royal des médecins de Londres.

Il est maintenant à Paris. — Tribune.

On annonce que de faux greenbacks de \$50, difficilement reconnaissables, viennent d'être mis en circulation. La tête Hamilton est légèrement empâtée, défaut qui se présente quelque-fois dans les billets de bon all, quand, par le fait de l'imperfection de l'encre de la planche, la gravure se trouve un peu surchargée. Les autres parties, et particulièrement le revers du billet, sont merveilleusement exécutées. La signature du trésorier et celle du secrétaire sont par faites. Il y a aussi des bois de \$100, mais qu'il est plus facile de distinguer, en y regardant avec attention. Les mots: United States et l'aigle surtout sont défectueux. Tels qu'ils sont, ils son encore très dangereux.

On signale des billets de \$50 de la Highland Bank, du comté d'London (New Jersey), fait r qués avec des billets authentiques de \$2; des billets de \$2 de la Westchester Bank de Providence (Rhode Island), transformés en \$10; et des billets de \$1 de la Market Bank, de Boston, élevés au chiffre de \$3.

NAISSANCE.

En cette ville, le 20 du courant, la Dame de M. J.-B. Priou, Inst., un fils.

PRIX DU MARCHÉ.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes Flour par quart, do do quintal, do Bled-d'Inde, do de Sarazin, Lard Frais p. 100 lbs., do Mess par quart, Avoine par 40 lbs., Pois do minots, Bled do do, Bled-d'Inde 56 lbs., Sarazin 50 lbs., Patate, Œufs par douzaine, Volailles par couple, Oies do do, Dindes do do, Pigeon, Beurre frais par lbs., do salé do, Foin par 100 bottes, Paille do, Bois à la corde.

Maladie qui n'a point de nom — Des milliers de personnes souffrent qui n'ont aucune maladie spécifique. Elles sont apathétiques et faibles, mangent sans appétit dorment sans aucun repos et sans misérables sans aucune cause tangible. Une mauvaise digestion, un poulmon semi torpide, des boyaux inactifs sont responsables de ce malaise. Eh bien, pour restaurer ces organes inertes à une bonne activité, elles n'ont qu'à recourir aux Pâtes sucrées de Bristol. Le Dr. Benjamin Wallis, de Boston, dit que dans son opinion rien n'est comparable à ces pâtes, dans le cas où il y a un manque d'énergie vitale dans l'estomac et dans ses dépendances, et la faiblesse générale ainsi que la dépression sont apparents sans aucune forme distincte de maladie. Tous ceux qui souffrent de la prostration physique trouveront dans les Pâtes sucrées de Bristol un immense bénéfice. Ces pâtes sont contenues dans des fioles et peuvent être conservés sous tous les climats. A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. A St. Jean par F. L. Wight.

MARCHE DE MONTREAL.

MONTREAL, 22 JUIN 1864.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes Flour de la campagne p. qtl, Farine d'avoine, Blé d'Inde, Pois, par minot, Orge do de 50 lbs., Avoine 40, Sarazin, Graines de Lin, Graines de mil, par minot, Dinde (vieux), par couple, do (jeune), Oies, Volailles, Canards sauvages, Pigeons, Tourtes, par douzaine, Perdrix le couple, Lièvres, par couple, Morue par lbs., Beurre frais par lbs., do salé do, Fèves canadiennes p. minot, Poissons, par poche, Cochons morts, par 100 lbs., Sucre d'érable, par livre, Sirop do gallon, Mel par livre, Œuf frais, par douzaines, Pâtes, par quart, Pêches par boîtes, Citrons, par boîtes, Bonnet par 100 livres, Orange par boîte, Foin, Paille.

PROVINCE DU CANADA.

DISTRICT D'IBERVILLE.

Dans la Cour de Circuit.

DANS LE COMTE D'IBERVILLE.

Mercredi le quinze jour de Juin mil huit cent soixante quatre.

PROCEDE :

L'HONORABLE M. LE JUGE McCORD. No. 35. JOSEPH POUDRETTE, marchand de la Paroisse de ST. GEORGE DE HENRYVILLE, dans les Comté et District d'Iberville. Demandeur.

JOSEPH VINCELETTE, cultivateur, du même lieu, Défendeur.

JULES alias JULIEN LAMOUREUX, fils, cultivateur et commerçant du même lieu. Tiers Saisi.

IL EST ORDONNÉ sur la motion de M. Carreau, Avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Henry E. Warner, un des notaires de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, exerçant dans le District d'Iberville, écrit sur bref de sommation, saisi-arrêt après jugement, émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut-être trouvé dans le District d'Iberville, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être inséré deux fois en langue Anglaise dans le papier nouvelles publié dans la ville de St. Jean, dans le District d'Iberville, appelé The News, et deux fois en langue française dans le papier nouvelles publié dans la dite ville de St. Jean, appelé Le Franco-Canadien, notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur, sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour. PH. BAUDOIN, c. c. c.

St. Jean, 23 juin 1864.



VENTIONI EXPONAS.

A LA FOLLE ENCHERE.

Cour Supérieure District d'Iberville. St. Jean, à savoir: No. 78.

Edouard René Demers, Ecuier, Notaire Public, de la paroisse de St. Georges de Henryville, dans le district d'Iberville, demandeur; contre les terres et tenements de Joseph Allard, père, bricquetier, de même lieu de l'Inde, et le dit Edouard René Demers, demandeur et adjudicataire. Savoir: 1o. Un autre lot de terre situé au même lieu, dit district, faisant partie du lot numéro quatre du village d'Henryville, et partie du lot numéro quinze de la troisième concession de la seigneurie de Noyan, de forme irrégulière formant environ sept arpents et demi de terre en superficie, plus ou moins; borné au nord par la rue St. Thomas, derrière au sud par David Cœneur, d'un côté à l'est partie par Thomas Brossard, Ecuier, et partie par Georges W. Parker, et d'autre côté à l'ouest partie par Joseph Carreau et partie par la petite rivière du sud, avec une maison en brique, grange et autres batisses dessus construites.

Pour être vendus à la Folle enchère à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Georges d'Henryville, mardi, le dixième jour de juillet prochain à onze heures de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain. Bureau du Shérif le 20 juin, deux publications. J. F. M. DESRIVIÈRES, Shérif.



VENTE PAR LE SHÉRIF.

AVIS PUBLIC.

EST DONNÉ par les présentes, que les terres et tenements ci-dessous mentionnés, seront vendus aux temps et heures mentionnés, toute opposition afin de conserver pourra être faite dans les deux jours qui suivront le rapport du dit bref.

VENTIONI EXPONAS.

COUR SUPERIEURE, DISTRICT D'IBERVILLE.

St. Jean, à savoir, No. 158.

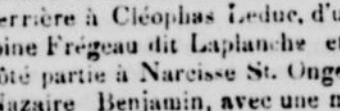
L'HONORABLE ROBERT JONES. Demandeur.

vs. Antoine Fregeau, pere & al. Défendeurs.

A CÉDULE, des terres et tenements à être saisi en cette cause, et à laquelle il est référé dans le writ de venditioni exponas ci-annexé: "Un lopin de terre situé dans la paroisse de St. Alexandre, comté et district d'Iberville, contenant quatre-vingt-treize arpents, plus ou moins en superficie, connu et désigné sous les deux tiers ouest d'un lot de terre sis et situé dans la septième concession de la seigneurie de Bleury, dans la dite paroisse de St. Alexandre ci-devant faisant partie de la paroisse de St. Athanas, se, connu et désigné sous le lot numéro trois de la dite septième concession de la dite seigneurie de Bleury, le dit lopin de terre est borné comme suit, au nord est, par le chemin de Kemp, à l'ouest par les terres de la sixième concession de la dite seigneurie de Bleury, au sud par le lot numéro deux de la dite septième concession de la dite seigneurie, et à l'est par le tiers est du dit lot numéro trois."

Adit-terre de ce lopin de terre, le lopin de terre réservé par l'opposition afin de distraire filée en cette cause par Évangéliste Hance, et désigné comme suit, savoir: "Un lot, in de terre situé sur le chemin de Kemp, dans la dite paroisse de St. Alexandre, dans la seigneurie de Bleury, de la contenance de cinquante arpents en superficie, plus ou moins formant presque un quart, surfait tenant devant au chemin de Kemp derrière à Cléophas Ledue, d'un côté à Antoine Fregeau dit Laplanche et de l'autre côté partie à Narcisse St. Onge et partie à Nazaire Benjamin, avec une maison dessus construite."

Pour être vendu à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Alexandre, LUNDI le ONZIÈME jour de juillet prochain, à une heure de l'après-midi. Bref rapportable le quinze jour de juillet prochain. Bureau du Shérif, le 20 juin 1864, deux publications. J. F. M. DESRIVIÈRES, Shérif.



VENTE PAR LE SHÉRIF.

AVIS PUBLIC.

EST DONNÉ par les présentes, que les terres ci-dessous mentionnées, seront vendues aux temps et heures mentionnés, toute opposition afin de conserver pourra être faite dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du dit bref.

VENTIONI EXPONAS.

COUR SUPERIEURE, DISTRICT D'IBERVILLE.

St. Jean, à savoir: No. 483.

JEAN-BAPTISTE MENARD. Demandeur.

vs. Pierre Guedesse. Défendeur.

A CÉDULE, des terres à être saisies en cette cause et à laquelle il est référé dans le writ de Venditioni Exponas ci-annexé. "1o. Une terre sise et située en la paroisse de St. Grégoire, dans le quatrième rang de la seigneurie de Monnoir, dans le comté et district d'Iberville, contenant quatre arpents de front sur environ seize de profondeur; tenant en front à l'est au chemin du cinquième rang, à l'ouest à Joseph Roussel joignant d'un côté au nord à Joseph Goyette et d'autre côté au Sud à Antoine Quintin ou représentants sans baptisés."

A distraire de cette terre—le quatorzième indivis de deux arpents de terre sur la profondeur, situés au nord ouest du lot décrit comme numéro un, tel qu'appert par l'opposition afin de distraire filée en cette cause par Louis Guedesse; et le quatorzième indivis de deux arpents de front sur la profondeur situés au nord ouest du lot numéro un, tel qu'appert par l'opposition afin de distraire filée en cette cause par l'opposante Marie Guedesse.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise paroissiale de la paroisse de St. Grégoire, LUNDI, le ONZIÈME jour de juillet prochain à DIX HEURES de l'avant-midi. Le dit Bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain. Bureau du Shérif, le 20 juin 1864, deux publications. J. F. M. DESRIVIÈRES, Shérif.

Dr. G. Moorhead. ENCOIGNEUR DES RUES GRANT ET ST. JACQUES. Ex Résidence du Capitaine DesRivières. St. Jean, 23 Juin 1864.

PROVINCE DU CANADA.

DISTRICT DE BEDFORD.

Dans la Cour Supérieure.

Vendredi le Troisième jour de Mai 1864. PRÉSENT :

L'Honorable J. S. McCord. No. 544.

CHARLES AYLWIN de la paroisse de CAP SANTE dans le district de Québec Ecuier, Notaire Public et Hebe Louisa Williams de la dite paroisse de CAP SANTE, son épouse, de lui dument séparée quant aux biens, veuve de feu James Ailsopp dans son vivant de la dite paroisse de CAP SANTE, décédé, et dument autorisée par son dit mari CHARLES AYLWIN à l'effet des présentes. Demandeurs.

JOHN BONDFIELD ALLSOPP, ci-devant de la paroisse de St. Romuald de Farnham dans le dit district de Bedford, commerçant, maintenant absent de cette Province mais possédant des biens immeubles dans le Bas-Canada, en sa qualité de Légataire universel de feu ROBERT ALLSOPP dans son vivant du dit Farnham, Ecuier, avocat, décédé. Défendeur.

IL EST ORDONNÉ sur la motion de Messieurs Buchanan et Huntington avocats pour les demandeurs, en autant qu'il appert par le retour de David Nutt, un des huissiers de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada agissant comme tel dans et pour le district susdit, sur le bref de sommation émanés dans cette cause, écrit, que le dit défendeur a laissé son domicile dans le dit district et ne peut-être trouvé dans le dit district, que le dit défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvel publié à Waterloo dans le dit district appelé The Advertiser et deux fois en langue française dans le papier et nouvel publié dans le district avoisinant d'Iberville, appelé Le Franco-Canadien notifié de comparaître devant cette cour et là de répondre à la demande des dits demandeurs, en deux mois après la dernière insertion de tels avertissements, et sur le défaut du dit défendeur de comparaître et répondre à telle demande dans la période susdite, les dits demandeurs soient permis de procéder au procès et au jugement comme dans une cause par défaut. [Par la Cour] FREDERICK T. HALL, P. C. J.

BAZAR!

Les Dames de la ST. VINCENT DE PAUL ont l'honneur d'annoncer qu'elles se proposent d'ouvrir un BAZAR le jour DE LA ST. JEAN BAPTISTE à MIDI, dont le produit sera pour FONDER UN HOSPICE à St. Jean. L'entrée sera gratuite. Il y aura une BANDE DE MUSIQUE. Efficet de toutes sortes à très bas prix. Aussi une superbe table de rafraichissement et l'on pourra DINER à BON MARCHÉ. St. Jean, 14 Juin 1864.

M. CHS. DEMERS

A TRANSPORTE SON HOTEL dans la maison ci-devant occupée par BERNARD O'CAIN PLACE DU MARCHÉ. Où on trouvera comme par le passé tout le confort possible. Il a aussi une magnifique cours et de bonnes écuries. St. Jean, 17 mai 1864.

HARNAIS! HARNAIS! !

WM. BORBRIDGE,

RUE FRONT, ST. JEAN. Attire respectueusement l'attention du public sur son grand assortiment de Harnais de premiere Classe, COLLIERS, SELLES, FOUETS, Harnais de travail, couvertes, &c., De tous genres, fabriqués avec le plus grand soin et avec les meilleurs matériaux. Sous le rapport de la solidité et de l'élégance, ses ouvrages peuvent rivaliser avec ce qu'il y a de mieux dans le pays. La ponctualité qu'il mettra à exécuter les commandes dont on voudra bien l'honorer; jointe à la bonté de l'ouvrage et la grande réduction de ses prix, lui font espérer de mériter une part de l'encouragement du public qu'il sollicite respectueusement.

On trouvera aussi un bon assortiment d'ornements pour Les HARNAIS et les VOITURES.

DE PLUS UNE GRANDE QUANTITÉ DE VAISES

ET DE PORTEMANTEAUX

de tous genres et dans les derniers goûts. Il se charge de toutes espèces de

Bourures.

Les réparations seront faites sous le plus court délai possible. St. Jean 10 mai 1864.

COUPS DE SOLEIL !

Couvrez vous Messieurs !!

ECOUTEZ ! ECOUTEZ !! La maison LUDGER LANGELIER & Cie.

A. N. CHARLAND, AVOCAT.

Bureau ci-devant occupé par L'HONORABLE C. J. LABERGE.

Il suivra les Cours du District d'Iberville et le Circuit de Marieville.

ATTENTION!

AVIS PUBLIC.

Le sousigné vient de recevoir un assortiment considérable de

CHAPEAUX EN SOIE, FEUTRES EN LAINES ET TWEEDS, CASQUETTES,

Chapeaux de Paille, DE FOIN

ET DE MANILLA

POUR HOMMES ET ENFANTS, De toutes sortes et dans les dernières modes.

Vu qu'il confectionne lui-même et que ses importations sont de premières manufactures, il se croit en état de vendre à meilleur marché que partout ailleurs, et par là-même, mériter, comme par le passé, l'encouragement libéral de ses nombreuses pratiques et du public en général.

Avant de plus fait un engagement avec M. C. A. PROVENDIÉ, ex-commissaire chez M. J. T. HAZEN, qui négligera rien pour donner entière satisfaction à ceux qui voudront bien le patroniser.

N'oubliez pas de faire une visite au magasin de monsieur.

S. SIMONS, Rue Front, St. Jean, 26 Avril 1864.

ENCANTEURS ET MARCHANDS A COMMISSION.

Les sousignés ayant formé une Société en affaires pour ventes à l'encan et commission, informent respectueusement leurs amis et le public qu'ils ont loué, Rue St. Paul, un magasin grand et commode, No. 243, deux portes à l'est de la Rue St. François-Xavier, et qu'ils sont préparés à recevoir des consignations de

Quincailleries, Groceries, Marchandises Seches, Meubles, &c.,

ils s'occuperont aussi des ventes d'immeubles, ventes au dehors, et des estimations.

Nous sollicitons le patronage de nos nombreux amis de la campagne, ayant fait des arrangements pour nous occuper des ventes de Grain, Cendres, Beurre et Lard.

On apportera toute attention pour obtenir les plus hauts prix du marché, et le résultat des ventes sera promptement rendu.

Hill & Burland feront des avances libérales sur toutes les consignations envoyées pour vente.

Après vingt ans d'expérience dans les affaires de vente à l'encan et de commission, dans cette ville, nous avons la confiance que nous donnerons satisfaction entière à ceux qui voudront bien nous favoriser de leurs consignations.

HILL & BURLAND, Marchands Encanteurs et par Commission, Montréal, Rue St. Paul, 246.

RECOMMANDATIONS :

MM. Frithingham & Workman, Montréal.

Gen. Winks & Co., " "

Jos. Tiffin & Co., " "

J. Mathewson & Son, " "

Fenny & Wilson, " "

A. C. Chewett & Co., Kingston C.W.

Geo. Benjamin, Esq., Belleville, " "

Jno. McKeggie, Esq., J. P., Stayner " "

8 Avril 1864.—im.

HOTEL ST. JEAN PAR FRS MONETTE, PROPRIÉTAIRE

Rue Richelieu, au Centre des affaires et à quelque pas du Marché.

Il tient constamment des Voitures à la disposition du public. St. Jean, 31 mai 1864.

HOTEL DU CANADA. E. L. COURVILLE NAPIERVILLE.

Les voyageurs trouveront à cet hôtel tout le confort que l'on peut désirer.

M. Courville tient tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, à la Station de Stottville UNE VOITURE pour le transport des voyageurs jusqu'à Napierville.

Napierville 17 décembre 1861.—6m.

Le Grand Remède Canadien.

CONTRE LES Maladies des Poumons.

DU DR. G. A. VALLÉE,

MÉDECIN & CHIRURGIEN CHIMISTE & PHARMACIEN TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET.

Remède infailible contre toutes les maladies des Poumons, de la Poitrine et de la Gorge, maladies qui toutes tendent à la Consomption.

Témoignage éloquent de L. Lamontagne, employé au bureau du Journal de Québec, Québec, 26 Avril 1864.

Dr. Vallée Trois-Rivieres, MONSIEUR,

Je ne saurais trop recommander votre Elixir de la Forêt son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, j'ai par mon expérience un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique, qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre ELIXIR et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir, car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri cette guérison ou ne peut l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

Louis Lamontagne.

Le Regenerateur de la Vue.

Ce remède est composé de substances qui n'ont pas l'effet d'affaiblir la Vue le meilleur remède connu au monde contre les inflammations des yeux, &c.

Dans certains cas, ce remède produira la guérison en 24 heures.

De U. A. Genest, Ecr., avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivieres, Trois-Rivieres, 8 octobre 1863.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Régénérateur de la Vue," du Dr. G. Vallée, Pharmacien de cette cité. Je n'hésite pas à dire, que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'espace de huit jours, par l'usage de l'eau pour la vue du Dr. Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommandation. Pour la modique somme de trente sous, ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis avec confiance, si vous désirez être guéris sûrement et rapidement, procurez-vous le Régénérateur de la vue du Dr. Vallée.

L. U. A. GENEST, Trois-Rivieres, 15 février 1864.

PILULES VÉGÉTALES ANTI-BILEUSES.

Ces pilules sont garanties ne contenir aucune préparation de mercure.

Ces pilules sont calculées pour les personnes qui désirent prendre un remède efficace sans nuire à leurs occupations journalières sont excellentes contre les maladies du Sang, de Foie, des Intestins et de l'estomac.

Seul propriétaire, Dr. G. J. A. VALLÉE, Pharmacien, Trois-Rivieres

Agent : F. L. WIGHT, Pharmacien, St. Jean.

4 Mai 1864.—1a.

H. E. FORBES & CIE.

Tout en remerciant le public en général du gracieux et libéral encouragement qu'ils en ont reçu depuis leur entrée en affaires, sollicitent de nouveau la continuation de son patronage et son attention pour leur fonds varié et étendu de

Marchandises Sèches

le Goût et d'Étape, des mieux choisis,

Groceries,

VERRERIES, FAIENCES,

LIQUEURS, ETC.

Porte voisine, Coté Nord-Est de Mme. Perrault, en face de la brasserie nouvelle,

Rue Front,

ST. JEAN, C. E.

BONNE COUR ET REMISES, St. Jean, 7 juin 1861.

MATTHIAS JANNARD, Nouvelle Manufacture Canadienne

DE CERCUEILS.

NO. 9, Cote St. Lambert, (Continuation de la Rue St. Laurent, près de la Rue Craig, Montréal.)

M. Jannard sollicite respectueusement une visite à son Etablissement ci-dessus, où il aura constamment en mains toutes sortes de CERCUEILS, tant en Bois qu'en Métal, à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

15 octobre.

SALSEPAREILLE

DE BRISTOL

En Bouteille d'une Pinte



Le grand Purificateur du Sang,

La seule bonne Préparation pour la Guérison permanente des

Cas les plus Dangereux

DE Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impetigo, et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un Remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures blanches, Névralgie, Débilité générale du système nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements, et toutes les Maladies de Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres bilieuses, Jaunisse, etc., etc.

C'est le meilleur Remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang et par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être assurés qu'il n'entre pas, dans ce Médicament, la Moindre particule de Substance Mercurielle, Minérale, ou d'aucune Substance vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes les plus affaiblies par la maladie, comme aux enfants les plus délicats, sans faire le moindre mal.

Des directions complètes pour se servir de ce Remède se trouvent imprimées sur les Papiers qui enveloppent la Bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contrefaçons, voyez si la signature de LANMAN & KEMP se trouve sur l'étiquette bleue.

Seuls Fabricants : LANMAN & KEMP, Nos. 63, 71 et 73, Water St., New-York, E.-U.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada. A St. Jean par F. L. Wight.

21 décembre 1863.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE

De Londres et Liverpool.

CAPITAL—DEUX MILLIONS STERLING.

Et un grand fonds de réserve.

DÉPARTEMENT DU FEU.

Cette Compagnie continue à assurer les bâtimens et autres propriétés de toutes descriptions contre pertes ou dommages par le feu, aux conditions les plus favorables et aux taux les plus bas qui soient chargés par aucune des compagnies anglaises.

Toutes pertes raisonnables sont promptement réglées sans déduction ou discount et sans réclamation en Angleterre.

Le grand Capital et la direction judicieuse de cette Compagnie offrent la plus grande sûreté aux assurés.

Aucune charge pour police ou transport.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants sont offerts parmi un grand nombre d'autres par cette Compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leurs vies.

Parfaite sécurité pour remplir parfaitement ses engagements envers les teneurs de polices.

Taux favorables de premium.

Une grande réputation de prudence et de jugement et la plus grande libéralité dans la considération de toutes les questions qui concernent les intérêts des assurés.

Il est alloué trente jours de grâce pour le paiement et le renouvellement de premium et l'on ne perd pas sa police s'il y a eu faute sans intention.

Les polices qui échoient sans le paiement de premiums peuvent être renouvelées dans les trois mois, en payant le premium, avec une amende de dix chelins par cent, sur la reproduction de preuve satisfaisante de la bonne santé de la personne assurée.

Participation de profits par l'assuré, se montant aux deux tiers du montant net.

De forts bonus ont été déclarés en 1855 et 1856, montant à £2 par cent, par année, sur la somme assurée, étant sur les âges de vingt à cinquante, 80 par cent sur le premium. La prochaine division des profits aura lieu en 1863.

On ne charge pas pour les seaux et les polices.

Rémunération du Médecin payée par la Compagnie.

Pour References Medical—R. H. Wight, Médecin.

Agent pour St. Jean et les environs, WM. COOTE.

Agent à Montréal, H. L. ROUTH.

23 janvier 1863.

A. BOISSEAU.

250, Rue Notre-Dame, Montréal,

Cartes de visite et photographie de toutes les grandours.

Pharmacie de St. Jean,

RUE FRONT, ST. JEAN, C. E.

Dans l'établissement ci-devant occupé par M. E. D. MACDONALD,

F. L. WIGHT, CHIMISTE ET DROGUISTE.

Il tient constamment en mains un assortiment complet de

REMEDES

ET DE Médecines Patentées,

PARFUMS, BROSSES, PEIGNES &c., &c., &c.

Huiles, Peintures et Bois de Teinture

GRAINES DE JARDIN, DE CHAMP ET DE FLEURS.

Le tout garanti de première qualité.

EN OUTRE : SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

ANIS DE HOSTETTER.

EAU DE FLORIDE, ETC.

F. L. WIGHT. St. Jean, 24 avril 1863.

Pilules Végétales

DE BRISTOL



ENDUITES DE SUCRE, LE GRAND REMEDE

POUR LES MAUX DE POUMONS, D'ESTOMAC ET D'ENTRAILLES,

Mises dans des fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et pémanentement. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à

La Dyspepsie ou Indigestion, les Maux de Poumons, la Constipation, les Maux de Tête, l'Hydropisie et les Piles.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Seulement 25 Centins la Fiole.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J. F. HENRY & CIE., Agents-Généraux pour Montréal, 303, Rue St. Paul, Montréal.

A vendre à St. Jean chez M. F. L. Wight.

21 décembre 1863.

EUS. BERTRAND

A transporté son établissement EN LA MAISON DE AMABLE BISAILLON, PRÈS DU MARCHÉ.

Où il tiendra en vente, comme par le passé, FLEUR, LARD, GRAINS, ŒUFS, ETC., ETC.,

—AUSI— Un assortiment complet de BOIS DE SCIAGE, BARDEAUX, &c.

A TRES BAS PRIX.

Il paie les plus hauts prix du marché pour tous les produits agricoles.

St. Jean, 10 Mai 1864.

J. DELAGRAVE, AVOCAT.

Rue Nationale, St. Jean 30 mai 1860.

H. TUGAULT, AVOCAT.

Rue Nationale, St. Jean, 30 mai.

CHS. LOUPRET, AVOCAT.

Rue Napier, Iberville, mai.

PHIL. VANDAL, AVOCAT,

RUE FRONT, ST. JEAN

M. Vandal suivra les circuits d'Iberville, de Ste Marie et de Napierville.

J. P. CARREAU, AVOCAT,

RUE ST. JACQUES,

Suit les cours d'Iberville, de Napierville et de Ste Marie.

St. Jean, 10 juin 1862.

T. R. JOBSON, NOTAIRE.

Coin des Rues Bernier et Champlain,—30 mai

F. G. MARCHAND, NOTAIRE.

Rue Bernier, St. Jean, 30 mai.

EUG. ARCHAMBEAULT, NOTAIRE,

Rue St. Jacques, St. Jean, 11 novembre 1862.

Chs. Thomas Charbonneau, NOTAIRE,

L'ACADIE.

L'Acadie, 22 juin 1860.

V. & C. Vincoletto, NOTAIRES.

Rue Napier.—Iberville, 30 mai 1860

Dr. BISSONNETTE,

Rue St. Charles,

St. Jean, 30 mai 1860.

Drs. Thifault & DeLorimier, Rue Lacadie, vis-à-vis l'Eglise Catholique Napierville, 21 mai 1861

H. CORRAN, ORFÈVRE ET HORLOGER

RUE RICHELIEU, COTE EST.

Tous les ouvrages sont garantis.

St. Jean, 30 mai 1860

LE GRAND SUCCÈS LITTÉRAIRE DU MOMENT !!!

LES MISÉRABLES

PAR VICTOR HUGO.

OUVRAGE COMPLET EN 5 beaux volumes, grand in-8 brochés, PRIX \$3 75

L'immense succès des Misérables est désormais un fait acquis. Les deux dernières parties surtout ont produit une immense sensation. Le drame pathétique du dévouement, la mort lente et douloureuse de Jean Valjean, faisant contraste avec les amours de Cosette et de Marius, émeuvent tous les lecteurs, ayant que la fin de Javert produit un effet saisissant, autant que les scènes où Gavroche, le gamin de Paris, intervient, excitent par leur vivacité et leur entrain la joyeuse humeur du public. On peut dire hardiment que Victor Hugo a créé dans ses Misérables une série de types qui resteront.

Les demandes pour l'ouvrage ci-dessus doivent être adressées franco à Ed. MATHÉ, Bureau du Courrier des Etats Unis, 92, WALKER STREET, NEW-YORK. Envoyer le montant en billets ou en timbres poste de Canada.

22 Avril 1863.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

DE Meubles de Ménage.

M. Parisault, a l'honneur d'informer les citoyens du district d'Iberville, et le public en général, et tous ceux qui ont besoin de Meubles de Ménage, qu'ils pourront se procurer à son magasin tout ce dont ils peuvent avoir besoin. Il aura constamment en mains un assortiment très varié de MEUBLES DE MÉNAGE, pour SALON, SALLE A DÎNER, CHAMBRE A COUCHER, ETC.

—TELS QUE— Sofas, Canapés, Fauteuils, Bercennes Chaises, Table à Carte, Table à Dîner avec feuilles extras, Sideboards, Chiffonniers, Garde-robe, Lavabains, Bois de Vits, Bureau de toilette, Commodes, Miroirs de toutes grandeurs, etc., etc., etc.

Fait dans les derniers goûts, avec élégance, solidité et avec les meilleurs matériaux. En venant rendre une visite à son ETABLISSEMENT CANADIEN, l'acheteur pourra se convaincre qu'il peut se procurer tout ce dont il aura besoin, à des Prix beaucoup plus bas qu'ils se vendent généralement ailleurs.

C. E. PARISAULT, EBENISTE.

No. 275, RUE NOTRE-DAM Vis-à-vis l'Eglise des Récollets Montréal, 5 Septembre 1864.